

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS638

présenté par

Mme Khattabi, M. Perrot, M. Ardouin, Mme Gaillot, M. Chalumeau, M. Paris, Mme Brulebois,
M. Martin, Mme Robert, M. Rebeyrotte, M. Claireaux, M. Morenas, Mme Wonner et
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 71 par les mots :

« et notifiée au salarié. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'information du salarié qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation dans le cadre d'un projet de transition professionnelle. La décision d'autorisation de son projet doit être motivée mais aussi lui être notifiée afin qu'il puisse avoir une bonne connaissance du traitement de son dossier.